



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 12

Le 15 mars 2022

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 février 2022

Excusée : Cécile MAHE (pouvoir à Annie THERET BIET).

Secrétaire de séance : Nicolas DIF.

I. ELECTION DU 3EME ADJOINT

Suite à la démission de Philippe CHASSARD une nouvelle élection est nécessaire pour le remplacer. Deviennent 1^{er} adjoint : Annie THERET BIET et 2^{ème} adjoint : Jonathan BERTHOULE.

Election du 3^{ème} adjoint : Nombre de bulletins : 8 – Bulletins blancs : 2 – Suffrages exprimés : 6 – Majorité absolue : 4.

Monsieur Daniel LEOTY a obtenu 6 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé adjoint et immédiatement installé.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif est approuvé **par 8 voix pour et 1 abstention** (Stéphane SAINT-ROYRE) :

Dépenses de fonctionnement = 20 793.20 €

Recettes de fonctionnement = 25 411.72 €

Excédent = 4 618.52 €

Report excédent 2020 = 20 954.63 €

Solde d'exécution = 25 573.15 €

Dépenses d'investissement = 21 614.60 €

Recettes d'investissement = 15 570.00 €

Déficit = 6 044.60 €

Report excédent 2020 = 30 452.44 €

Solde d'exécution = 24 407.84 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 25 573.15 €, le Conseil municipal décide l'affectation à l'exercice reporté.

Le compte de gestion, dressé par la trésorerie, n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Le compte administratif est approuvé **par 8 voix pour et 1 abstention** (Stéphane SAINT-ROYRE) :

Dépenses de fonctionnement = 579 953.03 €

Recettes de fonctionnement = 700 698.99 €

Excédent = 120 745.96 €

Report excédent 2020 = 261 879.94 €

Total de l'excédent de fonctionnement = 382 625.90 €

Dépenses d'investissement = 311 902.13 €

Recettes d'investissement = 359 609.14 €

Excédent 2021 sans les restes à réaliser = 47 707.01 €

Montant des restes à réaliser :

En dépenses = 1 041 883 €

En recettes = 647 087 €

Total du déficit d'investissement avec les restes à réaliser = 347 088.99 €

RESULTATS DE CLOTURE : 382 625.90 € - 347 088.99 € = 35 536.91 €.

Affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 382 625.90 €, le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent comme suit :

- 347 088.99 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 35 536.91 € en recette de fonctionnement reporté.

Le compte de gestion, dressé par la trésorerie, n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

IV. SCHEMA DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant prévisionnel des travaux à **29 698.20 € hors taxes** et sollicite une subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de **8 909.46 €**.

V. TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prévoit de grosses réparations de voirie sur les chemins de la Morèze à La Pruneyre et le chemin des Vergnes pour un montant prévisionnel de **104 550 € hors taxes** et sollicite une subvention au titre de la DETR d'un montant de **31 365 €** (30 % du montant hors taxes des travaux) et une subvention au titre du FIC (Fonds d'Intervention Communal) d'un montant de **26 500 €** (25 % de la dépense subventionnable maximum de 100 000 € x 1.06).

VI. TRAVAUX SALLE POUR ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'isoler le bâtiment communal qui abritait l'école privée et d'aménager une salle pour les associations bagnolaises pour un montant prévisionnel de travaux de **51 704.69 € hors taxes** et sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de **15 511 €** (30 % du montant hors taxes des travaux) et au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de **15 511 €** (30 % du montant hors taxes des travaux).

VII. TERRAINS DE SPORTS

Dans le cadre des équipements sportifs de proximité, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'installation d'un site multisports à l'arrière de la salle des fêtes pour un montant prévisionnel de **150 000 € hors taxes** et sollicite une aide financière auprès de la Région et du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des SPORTS.

VIII. CONVENTION DANS LE CADRE DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à renouveler le contrat fourrière et le règlement intérieur de la fourrière avec le refuge animalier de Bort-les-Orgues.

Dans ce cadre, il est rappelé que la divagation des chiens est strictement interdite.

VII. TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Afin de pouvoir vérifier la conformité de l'organisation du temps de travail avec les dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022, le Conseil municipal a pris une délibération rappelant la durée annuelle du temps de travail du personnel de la collectivité. **Unanimité**

VII. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter, à compter du 1^{er} février 2022, le tableau des emplois suivant :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	C	1	1	15 h
Adjoint technique	C	1	1	35 h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	35 h
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	10 h
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	28 h

IX. DIMINUTIONS DES EAUX PARASITES DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Les travaux sont confiés à l'entreprise LEMONNIER de Tauves pour un montant total de **258 782.75 € hors taxes** et sont prévus pour le 1^{er} septembre 2022. **Unanimité**

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL FOIRES 2022

Dimanche 10 avril – Dimanche 1^{er} mai - Dimanche 22 mai (Fête du cheval) – Dimanche 12 juin – Samedi 22 octobre (Foire primée).